

Réf. : **RECY 251** 

# HABILITATION ÉLECTRIQUE Recyclage

Recyclage du personnel électricien titulaire d'une habilitation B2V – H2 spécifique aux opérations de repérage des réseaux souterrains BT et HTA

Objectif: Actualiser ses connaissances concernant les règles de sécurité applicables suivant les

exigences de la norme NF C 18-510/UTE C 18-510-1, lors de côtoiements d'ouvrages électriques rendus nécessaires pour effectuer le repérage des réseaux souterrains BT et

HTA existants.

Public concerné: Personnels chargés d'assurer le repérage des réseaux souterrains et aéro-souterrains BT

et HTA, déjà habilités « B2V – H2 » par leur employeur à l'issue de la formation initiale

spécifique « Repérage » (« HABEL 20 X2 » ou équivalent).

**Prérequis :** Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Étre désigné par son employeur pour effectuer les opérations de repérage et habilité B2V –

H2 pour ce type d'opérations.

La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès à la formation.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des EPI et EPC adaptés aux

travaux visés.

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la

formation.

**Durée:** 1 jour (7 heures).

**Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur les rappels de la réglementation suivant la

publication UTE C 18-510-1 et sur les exigences liées à l'IPS « spécifique Détection » en

vigueur.

20 % du temps est consacré à des exercices et des applications théoriques et

pratiques.

Évaluation des acquis: Évaluation sur les aspects théoriques et / ou pratiques vue en session.

Outils pédagogiques: Salle de cours équipée, vidéoprojecteur, écran, documents de stage

Installations techniques et pédagogiques : Ouvrages BT et HTA (coffrets, remontées aéro-

souterraines, tableaux de départ BT, cellules, transformateurs et remontées HTA...)

Accessibilité: En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra

être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité

technique.

Dotation du stagiaire : Documents, vêtements et EPI nécessaires voir la liste détaillée page 3.

Documents de fin de

**formation :** Attestation de formation et avis après formation.

**Lieu:** FORMAPELEC PONT-DU-CHÂTEAU.



**DT.FOR.004 202406** – Page 1 / 2



## Réf.: **RECY 251**

# **CONTENU DU STAGE**

#### 1 - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

- Accueil des participants,
- Tour de table.

#### 2 - RÉGLEMENTATION ET TEXTES

- Rappels des prescriptions de sécurité selon la publication UTE C 18-510-1,
- Rappels sur les risques électriques en général et particulièrement ceux liés à la détection,
- Révision de l'IPS en vigueur pour ce type d'opérations.
- Contrôle des EPI et EPC utilisés

#### 3 - TRAVAUX PRATIQUES

Mise en situation

#### 4 - FIN DE FORMATION

- QCM,
- Questions diverses,
- Synthèse de stage.

<u>Remarque</u>: Ce programme ne porte que sur les opérations de repérage des câbles souterrains et aérosouterrains concernant les personnels titulaires d'une habilitation B2V-H2 spécifique et réservée à ce type d'opérations.

Cependant, pourront être abordés des éléments relevant d'autres habilitations nécessaires à la compréhension des mesures de sécurité à appliquer.

#### **DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

Bulletin d'inscription.

## **DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE CE STAGE**

- Recueil UTE C 18 510-1 (recommandé)
- Titre d'habilitation électrique
- Fournitures de bureau

## VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116).
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité (NF EN ISO 20345).
- Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
- Paire de gants composites (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).
- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).
- Paire de gants de manutention (à la taille du stagiaire).
- Tapis isolant 1 m x 1 m (Classe 2).



**DT.FOR.004 202406** – Page 2 / 2